

N° 88

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,  
Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

**ESSENCES**

Rapporteur spécial : M. Henri DUFFAUT.

---

1. Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de M'ntalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allières, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moïnet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 52), 3150 (tome III), et in-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

---

Loi de finances. — Défense - Essences.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
	<hr/>
<b>PREMIERE PARTIE. — Considérations générales.....</b>	<b>5</b>
1. — Les tarifs de cession.....	6
2. — La situation financière.....	7
<b>DEUXIEME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses.....</b>	<b>9</b>
CHAPITRE PREMIER. — <i>Recettes et dépenses d'exploitation.....</i>	9
CHAPITRE II. — <i>Recettes et dépenses d'investissement.....</i>	14
<b>Conclusion .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE N° 1. — Evolution des crédits par grandes masses.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE N° 2. — Répartition des cessions par clients.....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE N° 3. — Structure des prix de cession prévisionnels pour 1978....</b>	<b>20</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Les résultats de l'étude du budget annexe des Essences pour 1978 seront présentés en deux parties :

— dans une première partie seront formulées quelques considérations générales à son sujet ;

— dans une seconde partie seront analysées les recettes et les dépenses du service.

## PREMIERE PARTIE

### CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget annexe des Essences s'établit en 1978 à 1 639 millions de francs ; il est en augmentation de 240,9 millions de francs par rapport à celui de 1977, soit 17,2 %. Il comporte deux grandes divisions, l'exploitation et les investissements, à l'intérieur desquelles les crédits se répartissent comme suit :

	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Exploitation .....	1 357,7	1 589,2	+ 231,5	+ 17
Investissements .....	40,4	49,8	+ 9,4	+ 23,3
Total .....	1 398,1	1 639	— 240,9	— 17,2

Les dépenses d'exploitation, qui sont de très loin les plus importantes, augmentent de 17 % ; les investissements progressent de 23,3 %.

Un premier élément, déterminant pour la préparation du budget, est constitué par le montant des cessions que le service devra consentir dans l'année ; ce montant dépend du volume des consommations présumées des clients du Service des Essences qui, pour l'essentiel, sont les services des Armées.

Les volumes de consommation prévisionnelle ayant servi de base à la préparation des budgets sont restés sensiblement les mêmes pendant trois ans et les restrictions de consommation de carburants qui avaient été prévues en 1975 ont été, d'une façon générale, reconduites pour les budgets de 1976 et 1977. Pour 1978, on a prévu quelques modifications dans l'activité des unités militaires qui devraient entraîner, par rapport à 1977, un accroissement des consommations et, par conséquent, un accroissement des cessions

faites par le Service des Essences. Au total, en volume, cet accroissement doit se situer autour de 7 %, mais il est variable selon les produits.

Les quantités à céder étant ainsi estimées, il reste, pour préparer le budget, à les évaluer par application d'un tarif de cession. Cette seconde donnée, déterminante pour la préparation du budget, appelle quelques commentaires.

### I. — Les tarifs de cession.

Les tarifs de cession du Service des Essences sont fonction de trois éléments qui évoluent séparément : le prix d'achat des produits approvisionnés, les droits et taxes, la marge d'exploitation.

Le prix d'achat incorporé dans le tarif de cession est un prix moyen pondéré qui évolue avec le prix d'achat effectivement pratiqué, mais peut s'élever moins vite que lui en raison des stocks, eux-mêmes constitués par des achats faits à des prix différents les uns des autres. Les droits et taxes que le Service des Essences doit verser au Ministère des Finances se répercutent intégralement dans les tarifs de cession. La marge d'exploitation est destinée à couvrir les frais d'exploitation du Service des Essences.

La part respective de chacun de ces éléments est variable selon le produit considéré (1) ; les droits et taxes sont relativement beaucoup plus élevés pour l'essence auto que pour l'essence avion et plus encore pour le carburéacteur ; la répartition de la marge est modulée selon les produits dont l'approvisionnement, le stockage et la délivrance n'entraînent pas tous les mêmes frais.

Les tarifs de cession qui servent à préparer le budget sont établis au début de l'année qui précède celle pendant laquelle le budget s'exécutera ; dans ces conditions, les éléments ci-dessus sont évalués sous forme prévisionnelle.

Pour le budget de 1977, par exemple, les tarifs prévisionnels ne tenaient pas compte de la majoration de la taxe intérieure de consommation sur les carburants auto décidée en octobre 1976 dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation. Cette augmentation s'ajoutant à d'autres eut pour conséquence un relèvement des tarifs de cession qui a réduit d'autant les possibilités de ravitaillement des armées.

---

(1) Voir tableau annexe n° 3.

Pour le budget de 1978, préparé sur des tarifs de cession prévisionnels établis au début de 1977, on a, dans le tableau qui suit, rapproché ceux-ci des prix de cession effectivement pratiqués au 1<sup>er</sup> août 1977 :

	PRIX de cession au 1 <sup>er</sup> août 1977 (1).	TARIFS prévisionnels 1978.	DIFFERENCE
	(En francs/hectolitre.)		(En pourcentage.)
Essence auto militaire.....	203,61	202,56	— 0,5
Gas-oil .....	124,72	124,71	»
Essence avion 100/130.....	177,65	183,34	+ 3,2
Carburéacteur TRO.....	78,68	79,70	— 1,3

(1) Par rapport aux prix de cession pratiqués au 1<sup>er</sup> août 1976, les augmentations sont de 18,6 % pour l'essence auto militaire, 2 % pour l'essence avion 100/130, 10,8 % pour le carburéacteur TRO.

Dès aujourd'hui, pour l'essence auto, le tarif de cession pratiqué est supérieur à celui qui a servi à préparer le budget pour l'année à venir. Pour les autres produits, la marge restant disponible pour absorber les hausses qui interviendront est modeste ; on a estimé il est vrai que, compte tenu de l'évolution de la valeur en francs du dollar, les éléments prix d'achat des tarifs prévisionnels resteraient valables pour 1978.

## II. — La situation financière.

La Direction centrale des Essences établit chaque année :

— les documents de la comptabilité publique qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et fournissent notamment une comparaison des recettes et des dépenses ;

— les documents de la comptabilité générale qui aboutissent aux bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

Les derniers résultats comptables définitifs concernent l'année 1976 : le budget avait été arrêté équilibré à 1 226 millions de francs ; les résultats comptables ont fait apparaître 1 218,5 millions de francs en recettes, soit une différence de 7,5 millions de francs (— 0,6 %)

et 1 211,8 millions de francs en dépenses. soit une différence de 14,2 millions de francs (— 1,1 %) ; l'excédent des recettes sur les dépenses fut de 6,7 millions de francs ; il avait été de 17,7 millions de francs en 1975 et en 1974, au contraire, les dépenses avaient dépassé les recettes de 1,8 million de francs. En 1976, c'est pour les dépenses de premier établissement que la différence entre prévisions et résultats comptables fut la plus forte, mais certaines sommes ont été payées au titre de reports des années précédentes et n'avaient pas été prévues. La contribution du budget général a été de 12,4 millions de francs au lieu des 10 millions de francs prévus.

Quant au bilan, après avoir présenté des résultats positifs de 21,4 millions de francs en 1973 et de 10,7 millions de francs en 1974. puis un résultat négatif de 2,7 millions de francs en 1975, il fait de nouveau apparaître en 1976 un résultat positif, de 2,5 millions de francs. Pour un service qui, en définitive, ne doit pas faire de bénéfiques, au moins si on considère une longue période. ces variations ne doivent pas surprendre.

Les trois fonds hors budget appellent les quelques commentaires suivants :

La situation du fonds d'amortissement a peu évolué dans le récent passé. Son solde était de 24,9 millions de francs au 31 décembre 1975 et de 25,2 millions de francs au 31 décembre 1976. L'annuité d'amortissement qui alimente le fonds fut de 20 millions de francs en 1975, 23 millions de francs en 1976, 24 millions de francs en 1977 ; pour 1978, la somme prévue est sensiblement plus élevée : 30 millions de francs.

Le fonds de réserve est alimenté par la différence entre recettes et dépenses, à condition que celle-ci soit positive ; si le résultat est au contraire négatif, il en résulte un prélèvement sur le fonds, comme cela s'est produit pour les résultats de l'année 1974. Le plafond du fonds de réserve est fixé à 35 millions de francs et n'a pas été modifié depuis la loi du 29 décembre 1956. Le caractère aléatoire des ressources et l'immutabilité du plafond ne facilitent pas la gestion.

Bien que moins ancienne, la fixation du montant du fonds d'approvisionnements généraux commence à dater : elle a été arrêtée à 270 millions de francs en 1974. Le patrimoine du fonds est constitué par l'avoir en deniers et l'avoir matières ; l'évolution des prix complique donc à la fois la gestion de la trésorerie et le maintien des stocks du fonds.

## DEUXIEME PARTIE

### ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU SERVICE DES ESSENCES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1. On traitera successivement de l'exploitation puis des investissements.

#### CHAPITRE PREMIER

#### Recettes et dépenses d'exploitation.

##### I. — LES RECETTES

Entre le budget de 1977 et celui de 1978, l'évolution des recettes se présente comme suit :

CHAPITRES	1977	1978	VARIATION	
			(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients militaires et civils) .....	1 349	1 579,4	+ 230,4	+ 17,1
71-01 Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels.....	4,2	4,8	+ 0,6	+ 14,3
76-01 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers.....	4,5	5	+ 0,5	+ 11,1
Total .....	1 357,7	1 589,2	+ 231,5	+ 17

a) *Recettes d'exploitation.*

Pour leur quasi-totalité, les recettes sont des recettes d'exploitation (chapitre 70-01).

La répartition de ces recettes par client, fournie dans le tableau annexe n° 2, ne subit pas de modification importante en 1978. L'aéronautique, avec notamment l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques, a toujours la plus forte part : en valeur, ces deux clients apportent au service des essences 52 % de ses recettes ; en volume, l'essence avion et le carburéacteur représenteront 79 % des quantités de carburants livrées par le service des essences en 1978.

L'importance de la rubrique « Divers » s'explique par la prise en compte sous celle-ci des recettes provenant des ventes de fuel domestique ; cet article, approvisionné depuis peu par le service des essences, est délivré aux divers organismes du Ministère de la Défense.

Il est intéressant de comparer sur quelques années l'évolution des ventes en volume et en valeur. La comparaison ci-dessous porte sur les seules cessions de carburants qui constituent de loin la plus importante parmi les ressources du service.

	1976	1977 (prévisions)	1978 (prévisions)
Consommations globales en volume (mètres cubes).....	1 243 303	1 212 400	1 307 300
Valeur globale (en milliers de francs) ..	1 096 148	1 063 000	1 304 500

On constate notamment que :

— les ventes de carburants en 1977, c'est-à-dire pour l'essentiel les consommations des armées telles qu'on peut actuellement les prévoir, seront légèrement inférieures à ce qu'elles avaient été l'année précédente :

— pour 1978, on a prévu une forte augmentation des recettes provenant des ventes de carburants (+ 22,7 %) ; cette prévision résulte :

- d'une part, du fait qu'on envisage une augmentation du volume de carburants cédés (7,8 %) ; l'Armée de l'Air (+ 9,4 %) et plus encore l'Armée de Terre (+ 13,8 %) seront les principaux clients concernés ;
- d'autre part, de la hausse moyenne des prix de cession telle qu'on l'a prévue pour préparer le budget de 1978 ; les tarifs prévisionnels utilisés pour les budgets de 1977 et 1978 se situent respectivement comme suit :

	TARIF prévisionnel budget 1977.	TARIF prévisionnel budget 1978.	DIFFERENCE
	En francs hectolitre.		(En pourcentage.)
Essence auto militaire.....	172,62	202,56	- 17,3
Essence avion 100 '130.....	177,27	183,34	- 3,4
Carburacteur TRO .....	71,20	79,70	- 11,9

b) *Recettes autres que les recettes d'exploitation.*

Figurent dans cette catégorie, dont l'importance est sans commune mesure avec celle des recettes d'exploitation :

— une subvention du budget général (Forces terrestres) pour remboursement d'achat ou d'entretien de matériel extra-industriel. Le service des essences est, en effet, chargé d'acheter et de gérer les matériels pétroliers nécessaires à l'équipement des unités de l'armée de terre et des unités du service des essences qui font partie du dispositif de cette armée :

- quelques créances nées au cours de la gestion.

## II. — LES DÉPENSES

Les dépenses (voir tableau annexe n° 2) peuvent être réparties entre les achats de carburants, les dépenses de personnel, les dépenses d'exploitation et le versement au fonds d'amortissement.

a) *Les achats de carburants et ingrédients.*

Les achats de carburants et ingrédients constituent de très loin la plus importante parmi les catégories de dépenses à charge du service.

On a prévu qu'elle passerait de 1 098,7 millions de francs à 1 298,7 millions de francs, soit une augmentation de 200 millions de francs représentant + 18,2 %. Cette augmentation résulte de la variation des quantités et de la valeur des achats prévus.

b) *Les dépenses de personnels et de charges sociales.*

Les effectifs prévus pour 1978 sont du même ordre de grandeur que ceux de 1977.

Globalement, ils passent de 2 179 à 2 196, soit une augmentation de 17 emplois comprenant :

— 2 postes de sous-officiers : un agent technique principal et un agent technique de première classe ;

— 15 postes d'ouvriers du groupe V.

Ces augmentations d'emplois permettront au service des essences de prendre en charge des dépôts de carburants sur la base aéronautique navale d'Hyères.

Par ailleurs, sont aussi prévues 15 transformations d'emplois d'ouvriers du groupe IV en emplois d'ouvriers du groupe V ; il s'agit, pour le service des essences, de donner progressivement à ses conducteurs poids lourds la qualification correspondant au permis de conduire catégorie C 1, créé en 1975, de façon telle que tous puissent conduire indifféremment tous les types de véhicules-citernes du service, dont 65 % nécessitent le nouveau permis.

Au total, les dépenses pour rémunérations et charges sociales passent de 143 millions de francs à 158,8 millions de francs, soit une augmentation de + 11 %.

Outre les crédits correspondant aux revalorisations de traitements, soldes et salaires qui constituent l'essentiel de cette augmentation, on relève les principales mesures suivantes :

— revalorisation d'indemnités : pour travaux dangereux et insalubres ; pour prime de conduite aux conducteurs citerniers ; pour fonctions techniques aux techniciens d'études et à certains agents contractuels :

— modification du statut des agents sur contrat ;

— amélioration de la pyramide du corps des secrétaires administratifs.

*c) Dépenses diverses d'exploitation  
et versement au fonds d'amortissement.*

Nous avons regroupé sous cette rubrique un certain nombre de chapitres dont l'évolution est retracée ci-dessous :

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	En millions de francs.		(En pourcentage.)	
63 01 Biens et services de consommation courante . . . . .	35,1	40,3	- 5,2	- 14,8
63-02 (nouveau) Dépenses d'informatique . . . . .	»	2,3	2,3	»
64-01 et 64-02 Transports et déplacements . . . . .	44,9	45,4	- 0,5	- 1,1
66-01 Frais divers de gestion . . . . .	12	13,7	- 1,7	- 14,2
68-01 Versement au fonds d'amortissement . . . . .	24	30	- 6	- 25
Total . . . . .	116	131,7	- 15,7	- 13,5

Comme dans le budget général, les dépenses d'informatique ont été regroupées sur un chapitre nouveau.

Les augmentations constatées sur les autres rubriques correspondent aux ajustements jugés nécessaires pour faire face :

— soit à la hausse des prix et tarifs ;

— soit au volume des investissements du service des essences.

## CHAPITRE II

### Recettes et dépenses d'investissement.

#### I. — LES RECETTES

En matière d'investissements, les ressources du service des essences sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement ainsi que par une contribution du budget de la défense pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriel.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	En millions de francs.		En pourcentage.	
79-80 Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches . . . . .	1,2	1	- 0,2	- 16,6
79-90 Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles .. . . .	24	31	7	- 29,2
79-91 Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement . . . . .	4,8	9	- 4,2	- 87,5
79-92 Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels	10,4	8,8	- 1,6	- 15,4
<b>Total</b> . . . . .	<b>40,4</b>	<b>49,8</b>	<b>- 9,4</b>	<b>- 23,3</b>

Globalement, les recettes pour investissements augmenteront de 9,4 millions de francs, soit en pourcentage - 23,3 %. Les prélèvements sur les fonds de réserve et d'amortissement sont seuls à l'origine de cette variation : ils augmenteront de 66,6 % pour le premier et de - 29,2 % pour le second.

On rappelle que les ressources du fonds de réserve sont constituées par les excédents annuels des recettes sur les dépenses : que, si les dépenses excèdent les recettes, le fonds de réserve absorbe la différence et que, si l'avoir du fonds ainsi alimenté vient à dépasser le plafond de 35 millions de francs, fixé en 1956, le complément est reversé au Trésor. Quant au fonds d'amortissement, il est alimenté par les versements du service dont la variation implique une modification de la part d'amortissement incorporée dans les prix de cession.

## II. — LES DÉPENSES

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)					
695-01 Etudes et recherches .....	1,45	0,95	— 0,5 (— 34,5 %)	1,2	1	— 0,2 (— 16,7 %)
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles	27,5	37,75	— 10,25 (— 37,3 %)	28,3	40	— 11,2 (— 38,9 %)
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles .....	10,2	9,65	— 0,55 (— 5,4 %)	10,4	8,8	— 1,6 (— 15,4 %)
Total .....	39,15	48,35	÷ 9,2 (÷ 23,5 %)	40,4	49,8	— 9,4 (— 23,3 %)

Le tableau qui précède appelle les commentaires suivants :

— après la progression enregistrée en 1977 pour le développement des études d'informatique, les autorisations de programme pour études et recherches diminuent ;

— les autorisations de programme pour l'infrastructure et l'équipement des installations industrielles augmentent, mais elles avaient marqué une forte diminution en 1977 et, dans ces conditions, se retrouvent en 1978 avec un pouvoir d'achat légèrement inférieur à celui de 1976 ;

— les crédits de paiement indiqués ci-dessus et qui seront ouverts sur les fonds de réserve ou d'amortissement et sur le budget de la Défense viendront s'ajouter aux reports des exercices antérieurs ; dans ces conditions, les possibilités de paiement évolueront comme l'indique le tableau ci-dessous qui fait apparaître, depuis 1976, une augmentation de + 3,2 %, inférieure à la hausse des prix :

CHAPITRES	1976	1977	1978
	(En millions de francs.)		
695-01 Etudes et recherches .....	1,8	1,74	1,24
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles .....	32,4	32,1	40,1
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles .....	15,4	13,3	9,1
Total .....	48,88	47,14	50,44

Les principales dépenses prévues portent :

— pour les études : sur l'amélioration des produits pétroliers et l'expérimentation des dispositifs concourant aux économies d'énergie ;

— pour l'infrastructure et les équipements des installations industrielles : sur l'entretien et le renouvellement d'installations dans les dépôts essence air et les dépôts d'infrastructure de métropole, d'Allemagne et du Pacifique ; sur la construction d'un dépôt en première région militaire et la liaison du dépôt d'Orange avec l'oléoduc de l'O T A N : sur l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules et des wagons-réservoirs ;

— pour l'infrastructure et l'équipement des installations non industrielles : sur la protection des points sensibles et l'achat de matériels d'équipement des unités de l'armée de terre.

## CONCLUSION

Le budget annexe du service des essences pour 1978 est en augmentation de 17,2 % par rapport à celui de 1977 ; il est établi sur des bases de consommations en carburants par les armées légèrement plus élevées que l'année précédente.

L'attention doit être attirée :

— sur le fait que, comme les années précédentes, ce budget a été élaboré à partir de tarifs de cessions prévisionnels calculés en fonction de la situation au début de 1977 et que, pour certains produits, ces prix sont dès maintenant dépassés ;

— sur la situation des fonds spéciaux et, en particulier, du fonds des approvisionnements généraux dont le plafond n'a pas évolué avec les prix ; le patrimoine de ce fonds étant constitué par l'avoir deniers et l'avoir matières, cette stabilité complique à la fois la gestion de la trésorerie et le maintien des stocks. Il conviendrait que le plafond de ce fonds soit actualisé.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Essences des armées pour 1978.

## ANNEXE N° 1

## SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1977 à 1978.

	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<b>1° Recettes prévues.</b>				
a) Exploitation.				
Cessions aux parties prenantes militaires..	1 148,1	1 494	+ 345,9	+ 30,1
Cessions aux parties prenantes civiles....	2,5	1,3	- 1,2	- 48
Divers .....	198,3	84,1	- 114,2	- 57,6
Subventions et produits accessoires.....	8,8	9,8	+ 1	+ 11,4
Totaux .....	1 357,7	1 589,2	+ 231,5	+ 17
b) Investissements.				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve.....	1,2	1	- 0,2	- 16,7
Recettes de caractère industriel.....				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement .....	24	31	- 7	- 29,2
Prélèvement sur le fonds de réserve..	4,8	9	4,2	+ 87,5
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget.....	10,4	8,8	- 1,6	- 15,4
Totaux .....	40,4	49,8	+ 9,4	+ 23,3
Totaux généraux des recettes....	1 398,1	1 639	+ 240,9	+ 17,2
<b>2° Dépenses prévues.</b>				
a) Exploitation.				
Personnel et charges sociales.....	143	158,8	+ 15,8	+ 11
Achats de carburants et ingrédients.....	1 098,7	1 298,7	+ 200	+ 18,2
Dépenses d'exploitation.....	92	101,7	+ 9,7	+ 10,5
Versement au fonds d'amortissement .....	24	30	+ 6	+ 25
Totaux .....	1 357,7	1 589,2	+ 231,5	+ 17
b) Investissements.				
Etudes et recherches.....	1,2	1	- 0,2	- 16,7
Dépenses de caractère industriel.....	28,8	40	+ 11,2	+ 38,9
Dépenses de caractère extra-industriel....	10,4	8,8	- 1,6	- 15,4
Totaux .....	40,4	49,8	+ 9,4	+ 23,3
Totaux généraux des dépenses....	1 398,1	1 639	+ 240,9	+ 17,2

## ANNEXE N° 2

### Répartition par client des cessions de carburants et d'ingrédients.

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation.	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Cessions à :				
L'armée de Terre.....	255,4	318,6	+ 63,2	+ 24,7
La Gendarmerie.....	64,5	75	+ 10,5	+ 16,3
L'armée de l'Air.....	627,9	753,4	+ 125,5	+ 20
La Marine.....	96,9	103,4	+ 6,5	+ 6,7
Directions techniques :				
Armements terrestres.....	7,4	7,4	»	»
Constructions navales.....	4,7	5	+ 0,3	+ 6,4
Constructions aéronautiques.....	72,4	68	— 4,4	— 6,1
Autres services de l'Etat.....	21,5	24,4	+ 2,9	+ 13,5
Armées alliées et O. T. A. N.....	18,9	19,6	+ 0,7	+ 3,7
Divers .....	179,4	(1) 204,6	+ 25,2	+ 14
<b>Totaux .....</b>	<b>1 349</b>	<b>1 579,4</b>	<b>+ 230,4</b>	<b>+ 17,1</b>

(1) Dont 140 millions de francs de fuel domestique, distribué depuis peu par le service et délivré aux divers organismes du Ministère de la Défense.

## ANNEXE N° 3

### Structure des prix de cession prévisionnels pour 1978.

STRUCTURE DES PRIX	ESSENCE auto. F-46/F-50.	GAS-OIL F-54·XF-09	ESSENCE avion. 100 '130 - F-18.	CARBU- REACTEUR TRO - F-35.
	(En francs hectolitre.)			
Droits de douane.....	»	»	»	»
T. V. A. ....	28,73	16,02	24,38	8,70
Taxes fonds de soutien.....	0,65	»	0,08	»
Taxe intérieure.....	92,59	45,41	57,39	4,57
Timbre douanier.....	1,85	0,91	1,15	0,09
Total droits et taxes.....	<u>123,82</u>	<u>62,34</u>	<u>83</u>	<u>13,36</u>
Prix d'achat sous douane.....	67,64	51,27	82,64	48,59
Prix d'achat dédouané T. T. C.....	191,46	113,61	165,64	61,95
Marge d'exploitation, tarif A.....	11,10	11,10	»	»
Tarif A sous-douane.....	78,74	62,37	»	»
Tarif A dédouané.....	202,56	124,71	»	»
Marge d'exploitation, tarif C.....	»	»	17,70	17,75
Tarif C sous-douane.....	»	»	100,34	66,34
Tarif C dédouané.....	»	»	183,34	79,70